



ARRÊTÉ
CONCESSION DE TERRAIN
DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL
PLAN DE CONCESSION 423 ALLÉE B
CONCESSION N° 2024/11

Le Maire,

Vu la demande présentée par Mme Véronique MARLÉ Epouse LOUETTE domiciliée à CUIS (Marne) 39 Grande Rue, et tendant à obtenir une concession dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture de la famille MARLÉ-LOUETTE,

ARRETE

Article 1er : Il est accordé dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession de 15 années à compter du 11/12/2024.

Article 2 : Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle.

Article 3 : La concession est accordée moyennant la somme de quatre vingt dix euros qui sera versée au Trésor Public.

Article 4 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au Trésor Public.

Article 5 : Ampliation sera adressée :

- au comptable du Trésor Public
- aux archives municipales
- à l'intéressée.

Fait en Mairie, le 11 décembre 2024



M. le Maire

Antoine CHIQUET



DEMANDE DE CONCESSION

Je soussignée Madame Douette Marlé Veronique
demeurant à Cuis - 39 grande rue

Déclare faire à la demande d'une concession dans le cimetière de DIZY

- au 2 m² de terrain pour une durée 15 années – concession n^o 423 allée 3.
- d'une case du colombarium pour une durée de _____ années à prendre dans l'espace cinéraire – n^o de la case et niveau
- d'une cave-urne pour une durée de _____ années à prendre dans l'espace cinéraire - cave-urne n^o

Cette concession sera :

- Individuelle
- Collective
- Familiale

Et destinée à la sépulture de :

Famille Douette Marlé

Cette concession est demandée à titre de :

- Concession nouvelle
- Renouvellement de la concession accordée à M _____ le _____
expirant le _____

Je m'engage à verser entre les mains de qui de droit, la somme totale de _____ € correspondant aux prix de ladite concession, tel qu'il est fixé par décision du Conseil Municipal.

Fait à DIZY,
(Signature du demandeur)

le 11/02/2024